

## *Justice*

~~Rôle et constitution des Cours~~ aucune question

~~Accessibilité~~ aucune question

### **Responsabilité des acteurs**

Q : Vous envisagez la récidive de deux façons très différentes: la première fois de façon très humaniste en envisageant des soins pour le récidiviste et la seconde d'une manière très autoritaire en renforçant la répression! Je m'étonne aussi que vous vouliez faire un procès aux déficients mentaux. Pourquoi pas aussi aux animaux!

R : Dans le cas des déficients mentaux, pourquoi interdire aux victimes d'avoir un procès?

Dans la mesure où la peine devra tenir compte de la déficience, les 2 parties pourront y trouver leur compte. Les soins pour les récidivistes et l'autorité dans la répression vont de paire. S'il est envisageable de penser soigner un récidiviste primaire, il est également nécessaire de sanctionner le multi-récidiviste, comme il est nécessaire de faire craindre aux acteurs de justice des sanctions en cas de mauvais discernement. Il s'agit de **RESPONSABILITE**.

Dans le privé, les mauvaises décisions des dirigeants (SARL) sont très durement sanctionnées. Il doit en être de même dans le public.